



# Programme de formation Sauveteur secouriste du travail

## Public concerné

Cette formation s'adresse à l'ensemble du personnel devant exercer la fonction de SST.

## Prérequis, modalités et délai d'accès :

La formation dure 2 jours soit 14 heures pour 4 participants minimum et 10 maximum sur votre site à votre convenance, adaptable à vos besoins.

Note : une mise à jour des compétences sera nécessaire tous les 24 mois

Aucun prérequis nécessaire pour suivre la formation SST initiale

Modalité d'accès, après signature du contrat ou de la convention

Délai d'accès, un mois avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : nous contacter pour identifier les ressources pédagogiques et techniques nécessaires

## Présentation générale, les points forts :

- Formation éligible par les OPCO
- Travail de groupe
- Matériels secourisme qualitatif
- Adaptés à tous
- Equilibre entre théorie et pratique
- Formateurs ayant une réelles expérience et connaissance concrète des thèmes abordés

## Objectifs

Connaître le rôle du sauveteur secouriste ;

Connaître les risques de son entreprise et l'emplacement du matériel de secours, et faire en sorte que ce matériel soit accessible ;

Savoir alerter les secours ;

Être capable de porter secours aux victimes en réalisant des gestes simples pour prévenir les complications immédiates des lésions corporelles qui résultent de l'accident.

## Méthode pédagogique

Apports théoriques : présentation PowerPoint, flyer.

Démonstrations du formateur et mise en pratique par les stagiaires.

Réalisation de jeux de rôle.

Échanges, questions-réponses.

Matériel pédagogique : mannequins (adulte, enfant, nourrisson), masque individuel, défibrillateur, pansements compressifs...

Nos formateurs sont titulaires et à jours du diplôme de formateur SST certifié par l'INRS Un livret récapitulatif est remis à chaque participant.

A l'issue de la formation, le formateur réalise une évaluation certificative des stagiaires

## Compétences / capacités professionnelles visées :

Les stagiaires jugés aptes par le formateur, sont titulaires d'un certificat de SST.

## Dates :

A définir

## Lieu(x) :

Chez le client, à définir

SST INI V6 04/2026

SEGAL -12 chemin du sucquet 63 730 Plauzat

Sas au capital de 1000€ - SIRET 918 587 338 00024 - Code APE 85.59B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630590163 auprès du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Tel : 06 31 51 72 41 - [mail : sg.formation@outlook.fr](mailto:sg.formation@outlook.fr)

## Cout par participants (HT et TTC) :

Sur devis

## Responsable de l'action, contact :

Sausseau Emeric [sg.emeric@gmail.com](mailto:sg.emeric@gmail.com)

Lassignol Gaetan [sg.formation@outlook.fr](mailto:sg.formation@outlook.fr) (référent handicap)

## Formateur :

Nos formateurs ayant les capacités à enseigner présentent un diplôme de formateur SST ou d'un diplôme de monitorat en secourisme validé par un SDIS

## Suivi de l'action :

Feuille de présence des stagiaires et formateurs

Evaluation de satisfaction

Evaluation de performance

## Evaluation de l'action :

Evaluation pratique et théorique du stagiaire

Evaluation de la prestation de la formation et du formateur par les stagiaires

Tour de table en plénière

Certificat de SST

SST INI V6 04/2026

SEGAL -12 chemin du sucquet 63 730 Plauzat

Sas au capital de 1000€ - SIRET 918 587 338 00024 - Code APE 85.59B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630590163 auprès du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Tel : 06 31 51 72 41 - [mail : sg.formation@outlook.fr](mailto:sg.formation@outlook.fr)

## **PROGRAMME**

### **Séquence 1 – Cadre juridique et rôle du SST**

- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ; -  
Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail ;  
- Connaître le cadre juridique de son intervention.

### **Séquence 2 – Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise**

- Situer son rôle au sein des acteurs de la prévention de l'établissement ;
- Repérer les situations dangereuses et contribuer à la proposition, à la mise en œuvre et à la promotion de la prévention ;
- Savoir informer et alerter sur les situations dangereuses identifiées.

### **Séquence 3 – Réaliser une protection adaptée**

- Repérer les dangers dans une situation de travail ;
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

### **Séquence 4 – Examiner la victime pour agir**

- Examiner la ou les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

### **Séquence 5 – Maîtriser l'alerte**

- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

### **Séquence 6 – Transmettre les bonnes informations**

- Informer son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuses repérée(s).

SST INI V6 04/ 2026

SEGAL -12 chemin du sucquet 63 730 Plauzat

Sas au capital de 1000€ - SIRET 918 587 338 00024 - Code APE 85.59B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630590163 auprès du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Tel : 06 31 51 72 41 - [mail : sg.formation@outlook.fr](mailto:sg.formation@outlook.fr)

### Séquence 7 - Secourir avec les bons gestes

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la ou des victime(s) :

- La victime saigne abondamment ;
  - La victime s'étouffe ;
- La victime répond, se plaint de sensations pénibles / présente des signes anormaux ;
  - La victime se plaint de brûlures ;
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements ;
  - La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ;
- La victime ne répond pas, elle respire ; - La victime ne répond pas, elle ne respire pas ;

Utilisation du défibrillateur et mises en situation.

### Séquence 8 - Évaluation des SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

SST INI V6 04/2026

SEGAL -12 chemin du sucquet 63 730 Plauzat

Sas au capital de 1000€ - SIRET 918 587 338 00024 - Code APE 85.59B

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84630590163 auprès du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Tel : 06 31 51 72 41 - [mail : sg.formation@outlook.fr](mailto:sg.formation@outlook.fr)